

# L'Europe et la Méditerranée : une entreprise virtuelle ?

Robert Bistolfi

*La virtualité qui déploie depuis peu ses séductions dans le champ de l'économie a également pénétré le politique. Entre virtualité et illusion, la frontière est floue et toutes les techniques de la communication sont parfois mises en œuvre pour masquer le défaut de réalité de nombre d'entreprises.*

*On peut se poser la question au sujet du projet euro-méditerranéen. Lancé en fanfare à Barcelone en novembre 1995, relève-t-il lui aussi de l'entreprise virtuelle ?*

**L**a Conférence de Barcelone avait, c'est incontestable, suscité de réels espoirs. Elle avait paru rompre avec une politique méditerranéenne qui, malgré ses prétentions à la globalité, avait longtemps été gérée de manière artisanale, sans vision longue. Pour la première fois était clairement dessinée la construction régionale souhaitée. La dimension trop étroitement économique des coopérations passées était remise en cause et un vaste champ d'actions, économiques bien sûr, mais aussi sociétales et politiques, semblait désormais s'ouvrir. Avec la notion de partenariat, enfin, la nature des relations entre l'Union européenne et ses interlocuteurs du Sud semblait être profondément repensée. En bref, l'innovation que comportait Barcelone était une volonté affichée par l'Europe et ses partenaires méditerranéens d'instaurer pour le bien commun une régulation régionale d'un type nouveau.

Si l'ambition doit être saluée et l'objectif préservé, quel constat peut-on faire, cinq ans après la conférence de lancement du projet? La gestion médiatique des rencontres ministérielles à 27 comme l'activisme bureaucratique des comités de hauts fonctionnaires et des groupes de travail spécialisés ont-ils suffi à conférer une réelle consistance à ce qui se voulait une architecture régionale ambitieuse ?

Le bilan d'étape auquel nous invite l'anniversaire de la Conférence de Barcelone ne peut se résumer à une appréciation apolitique du projet dessiné il y a cinq ans. Sauf à se satisfaire de stucs et de trompe-l'œil, un premier constat s'impose : des entrepreneurs inégalement motivés peinent à masquer la fragilité d'une construction aux fondations incertaines.

Les acteurs sont défaillants. L'inégalité de puissance entre les deux rives désignait *nolens volens* les Européens comme les maîtres d'œuvre de la construction. Les effondrements politiques à l'est du continent, puis la stabilisation apportée aux ex-démocraties populaires par la perspective d'une adhésion à l'Union, ont amené l'Europe communautaire à recentrer sur la seule Méditerranée sa "politique de proximité". Barcelone avait symbolisé ce recentrage. Au-delà du volume accru des aides financières consenties par l'Union, l'optimisme se fondait alors sur la lisibilité nouvelle du projet que l'Europe concevait pour elle-même. Une réforme des institutions de l'Union (destinée à accroître son efficacité fonctionnelle à la veille de l'élargissement), une marche à l'Euro rigoureusement programmée (dont on ne doutait pas qu'elle exigerait dans un temps second la constitution d'un "gouvernement économique"), ce qui semblait se dessiner enfin était un ensemble continental doté d'une réelle identité et d'une volonté cohérente. L'Union européenne, qui s'était longtemps accommodée d'un statut de géant économique, mais de nain politique, paraissait enfin devoir réunir tous les attributs de la puissance. N'allait-elle pas les exercer d'abord en Méditerranée, où ses défaillances passées avaient été criantes ? D'abord pour intervenir sur les conflits de la région, afin d'en prévenir l'extension ou d'en faciliter le règlement, et ceci autrement que comme une force d'appoint de la super-puissance américaine ? En second lieu pour stabiliser l'ensemble du bassin en réduisant l'écart de développement entre les deux rives ?

## **Incertaine Europe**

Cinq ans après, où en est-on ? La rénovation institutionnelle de l'Union n'a pas eu lieu, et chacun s'accorde pour n'attendre au mieux, à la fin de l'année, du futur sommet de Nice, qu'une "réformette" sur le nombre des commissaires européens, une légère extension du champ des votes à la majorité qualifiée, enfin une modification de la pondération des voix au Conseil des ministres. Plus que jamais l'Europe demeure un "objet politique non identifié". Et cette donnée,

indépendamment de raisons monétaires conjoncturelles, n'explique-t-elle pas également l'évolution décevante de l'Euro ? En bref, alors que la méthode de Jean Monnet a atteint ses limites, l'Europe politique dont chacun s'accorde à penser qu'elle doit impérativement prendre corps sous peine de voir se déliter l'acquis communautaire, cette Europe politique apparaît encore bien lointaine. On doit certes se réjouir de l'écho que les déclarations de Joschka Fischer et le discours de Jacques Chirac à Berlin ont eu. Ils réouvrent un débat sur les finalités politiques de l'Union européenne qu'il était grand temps d'avoir après des années de marche à l'aveuglette. Mais le réalisme oblige aussi à constater que - compte tenu de l'extrême dispersion des positions des Etats-membres sur la question - ces initiatives heureuses n'auront pas de conséquences pratiques avant longtemps. Or, on connaît le mot de Keynes sur le long terme...

Faut-il s'étonner, dans ces conditions, que les timides avancées de la politique européenne dans des domaines - politique extérieure et défense - qui touchent directement à des fonctions régaliennes, aient lieu de manière subordonnée, en veillant à ne pas attenter à la prééminence américaine ? Le sujet a été à l'ordre du jour du Sommet européen de Feira (19-20 juin 2000) et demeurera au menu de la présidence française de l'Union. Mais les ambitions auxquelles peuvent prétendre les Européens en la matière ont été soigneusement balisées.<sup>1</sup> On peut sur ce point citer George Robertson, ancien ministre de la Défense britannique et Secrétaire général de l'Alliance atlantique. Dans une interview au *Journal du Dimanche*, le 7 mai dernier, il s'est d'abord félicité de ce que "*des structures internes et un Comité militaire ont déjà été créés*", mais pour ajouter aussitôt : "*Mon travail, c'est de m'assurer que l'OTAN demeure la pierre angulaire de la sécurité européenne*". Il a été aisé, également, de calmer les inquiétudes de certains sénateurs américains effrayés par le mot "autonomie" : en partageant le fardeau de la défense, "*l'Europe ne fait que ce que les Américains lui demandaient depuis longtemps, dans le contexte de l'Alliance atlantique*".

## Politique ou Sécurité ?

Douterait-on des répercussions, en Méditerranée, du rapport de forces entre l'Europe et les Etats-Unis ? Du Proche-Orient au Kosovo, le maître d'œuvre a toujours été américain, au moment et dans les conditions qu'il fixait.

Certes, dans le schéma de Barcelone, il était affiché comme objectif

premier de faire de la Méditerranée une zone de paix et de stabilité, mais lorsqu'on observe les domaines dans lesquels des avancées ont été réalisées ou sont escomptées, on est frappé par le niveau politiquement subalterne des ambitions. Les thèmes : lutte contre le crime organisé et le trafic de stupéfiants, lutte contre le terrorisme, échanges de vue sur les flux migratoires, prévention des conflits... Nombre d'entre eux seront couverts par la *Charte de stabilité et de sécurité*, qui est depuis plusieurs années en discussion entre les 27 et qui pourrait être adoptée au prochain sommet euro-méditerranéen.

Nul ne peut contester l'importance de ces sujets, mais certains d'entre eux - tel le terrorisme - se situent en aval de dossiers politiques n'ayant pas reçu de réponse satisfaisante. Vouloir les isoler de leur contexte ou de leur facteur déclenchant donne une touche d'irréalité à une approche qui associe vœux pieux et traitement répressif des problèmes.

Chacun sait que la Méditerranée ne sera jamais un lac de paix tant que la question palestinienne n'aura pas reçu une réponse juste. Alors que la Grèce et la Turquie semblent enfin décidées à sortir "par le haut" d'une confrontation stérile, que la Libye est très lentement réinsérée dans l'espace euro-méditerranéen, qu'au Maghreb les bruits de bottes pourraient décroître avec les nouvelles équipes dirigeantes, le type de paix sur lequel débouchera le conflit israélo-arabe apparaît central pour l'avenir du projet euro-méditerranéen. Or ce dossier a été expressément exclu du processus de Barcelone. Si on comprend les raisons pratiques de cette exclusion, on ne comprend pas en revanche que l'Union européenne ait été incapable, dans les faits, de définir une voie autre que l'approbation passive d'un processus ayant rapidement épuisé sa charge d'espoirs. Depuis Madrid et Oslo, et quels qu'aient été les gouvernements, Israël n'a en effet jamais dévié d'une ligne fondée sur la déconfiture palestinienne et sur le refus d'une entité politique viable à ses côtés. Faut-il rappeler la poursuite de la colonisation, les décisions concernant Jérusalem, l'affaiblissement recherché d'une Autorité palestinienne cantonnée à une impossible fonction répressive ?... Faut-il souligner, à propos de la Syrie, dernier État arabe n'ayant pas été contraint à concéder la paix aux seules conditions d'Israël, la volonté analogue de l'Etat juif de contourner l'application du principe "la paix contre les territoires", dans l'attente de la disparition de Hafez El Hassad et de l'affaiblissement escompté de la capacité de négociation syrienne ?

Ainsi, alors qu'Israël table sur une dérélition durable du monde

arabe pour - avec l'appui américain - imposer au forceps son hégémonie militaire et économique au Proche-Orient, l'Europe consent en pratique au déroulement d'un scénario dont nul ne peut ignorer les dangers à retardement. À commencer par ses répercussions dans des opinions arabes révoltées par l'interminable souffrance palestinienne, par le traitement inhumain infligé au peuple irakien, par la compromission sans vergogne des démocraties avec les monarchies du Golfe. L'Union européenne fait partie d'un Occident qui brandit idéologiquement les Droits de l'homme pour justifier des interventions sélectives liées uniquement à ses intérêts impériaux. Mais, quelles que soient les positions de certains de ses membres, l'Union n'est pas, en tant que telle, un acteur politique significatif de la région. Derrière les rancœurs arabes à son égard, que des gouvernements prudents s'attachent à contenir, il y a beaucoup de déception et un certain mépris face à l'impuissance européenne.

Un réalisme résigné conduit à l'acceptation du poids des Etats-Unis dans la région : c'est vers Washington et non vers Bruxelles que, tout en déplorant la partialité américaine en faveur de l'État juif, les négociateurs arabes se tournent en dernier recours. Un dicton n'affirme-t-il pas qu'il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints ? Ceux-ci ont d'ailleurs une saine appréciation de la hiérarchie des puissances célestes : le Commissaire européen en charge du dossier méditerranéen, le Britannique Christopher Patten, ne déclarait-il pas récemment (Le Caire, avril 2000) : *"The negotiations are primarily the responsibility of the parties involved. But there is a role for the international community to support the process, and the European Union for its part attaches great importance to that task. We have invested huge political and financial resources to the region. Since 1993 we have been very much the largest donor to the Palestinian Authority. And, as you now, since 1996 the EU has had a Special Envoy to the Region. (...) The European Union has assisted in the negotiations and we are ready to continue where we are asked to do so. But we need to work in close co-operation with the United States. I pay warm tribute to US efforts in encouraging, with admirable tenacity, a durable peace throughout the region. Europe cannot and should not compete with that work, or cut across it"*.

Cette situation est d'autant plus navrante que, sur le plan des principes et du droit, l'Union européenne avait su, très tôt, faire preuve de courage politique en dégagant les conditions d'une paix durable à établir sur la sécurité et la justice pour tous les peuples de la région. De la Déclaration de Venise, en 1980, aux déclarations du Conseil

européen de Berlin (24-25 mars 1999) et du récent Conseil de Feira, elle a su également maintenir cette ligne de rigueur malgré la tentation, sous des pressions diverses, d'avaliser un abandon fondé sur l'intransigeance israélienne et la faiblesse palestinienne. Rappelons qu'à Berlin, et hier à Feira, les Quinze ont insisté sur le droit inconditionnel des Palestiniens à l'autodétermination et à la constitution d'un Etat souverain dont la viabilité doit impérativement être assurée.

On ne peut que doublement déplorer le paradoxe de la situation : d'un côté une indéniable rigueur au plan des principes, de l'autre une incapacité à agir dans le sens qu'ils exigent. En ce domaine encore, l'infirmité institutionnelle de l'Union n'apparaît pas étrangère à la faiblesse de son intervention politique...

En liaison avec le rôle subalterne de l'Union dans le processus de paix, la déception arabe se fonde sur d'autres considérations. Elle tient en partie au fait que l'Europe s'attache à bâtir un édifice idéologique de portée régionale à partir d'une "idée méditerranéenne" sans réelle assise dans le monde arabo-musulman. La démarche apparaît suspecte à beaucoup qui voient, dans la constitution du cercle des 27, un moyen détourné pour imposer par la bande l'admission d'Israël sans que celui-ci réunisse au préalable toutes les conditions politiques de son admission. Les mêmes font observer que, les liens entre l'Union européenne et la Turquie étant maintenant traités dans l'optique d'une lointaine mais possible adhésion, c'est la relation euro-arabe en tant que telle qui devrait devenir la composante essentielle du projet euro-méditerranéen.

### **Volet économique : une lente mise en oeuvre**

Sur le plan économique et financier, le bilan d'étape est-il plus satisfaisant que dans le domaine politique? Réduire les écarts de développement entre le nord et le sud de la Méditerranée était, rappelons-le, le fondement politique du grand œuvre proposé par l'Europe, à savoir la mise en place d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010. Il s'agit, dans le cadre d'accords d'association bilatéraux d'un nouveau type, d'instaurer un libre-échange entre l'Union et chacun de ses partenaires. Dans la plupart des anciens accords, un libre accès au marché européen était déjà prévu pour les produits industriels, mais sans obligation de réciprocité de la part des pays du Sud. Dans le libre échange vrai qui est projeté, ces derniers doivent (progressivement) démanteler leurs protections. Les produits agricoles sont tenus à

l'écart du dispositif, mais l'Union continuera à assurer un certain accès préférentiel aux produits agricoles de ses partenaires qui étaient traditionnellement exportés vers l'Europe. De multiples coopérations sont par ailleurs prévues pour accroître l'efficacité de l'économie de marché. Certaines d'entre elles visent à modifier l'ordre administratif, la législation fiscale, le régime des changes... (c'est-à-dire touchent au cœur du domaine régalién). D'un arrimage plus solide à l'économie européenne, il est attendu qu'il encourage les flux d'investissements privés européens. Complémentaires de l'épargne interne des pays du Maghreb et du Machrek, ces investissements doivent - espère-t-on - assurer des taux de croissance économique plus forts que ceux de l'Europe pour - la maîtrise de la démographie aidant - réduire l'écart des revenus.

Pour être complet, le schéma traite aussi des coopérations Sud-Sud. En bref on voudrait que, parallèlement à la constitution des mini-zones bilatérales de libre-échange entre l'Europe et ses partenaires, ceux-ci abaissent les barrières aux échanges entre eux. Souvent élevées, celles-ci ajoutent à l'absence naturelle de complémentarité entre les économies et sont aussi dissuasives pour les investisseurs potentiels.

Au service du projet économique euro-méditerranéen, des ressources en nette augmentation ont été prévues pour la période quinquennale 1995-1999. Elles consistent en aides budgétaires (MEDA, plus quelques autres lignes) d'un montant de 4,685 milliards d'euros, et en prêts de la BEI (Banque européenne d'investissement) pour 3,996 milliards d'euros.

En ce qui les concerne, les aides budgétaires transitent vers le sud par deux voies. Les traditionnels protocoles financiers bilatéraux permettent tout d'abord d'affecter directement à chaque pays un certain volume de financements. La répartition est modulée en fonction de critères qui ne sont d'ailleurs pas toujours d'une transparence absolue : ainsi, entre 1996 et 1998, 749 millions d'euros d'aides budgétaires ont été programmés pour l'Egypte, mais 61 millions seulement pour la Syrie. Une seconde partie de l'enveloppe globale échappe aux affectations bilatérales pour aller directement à des projets de portée régionale impliquant différents acteurs de plusieurs pays de la région.

Cinq ans après, peut-on dire que la trame économique-institutionnelle mise en place à Barcelone s'est consolidée ? Plusieurs constatations s'imposent sur ce point :



1) Le réseau des nouveaux accords d'association (négociés/imposés) par l'Union à ses partenaires du Sud tarde à prendre forme. Deux seulement ont été ratifiés : avec la Tunisie (mars 1998) et avec le Maroc (mars 2000). L'accord intérimaire avec l'Autorité palestinienne a été mis en œuvre à partir de février 1997, et l'accord avec Israël devrait entrer en vigueur rapidement. En revanche, alors que les négociations ont pris fin avec la Jordanie et l'Égypte, les procédures de signature (Égypte) et de ratification (Jordanie) n'ont toujours pas abouti. Avec le Liban, l'Algérie et la Syrie, les négociations sont toujours en cours.

On a déjà évoqué le cas de la Turquie qui, avec Chypre et Malte, relève d'une autre approche que celle de l'association.

Le corollaire des arrangements commerciaux bilatéraux devait être le développement de coopérations plus actives et un démantèlement progressif des obstacles aux échanges entre les partenaires méditerranéens eux-mêmes : or, pour ce qui est de la coopération Sud-Sud, rien de vraiment significatif n'a été enregistré. Malgré la signature de quelques accords de commerce et de coopération (Maroc-Tunisie en 1996, Maroc-Égypte en 1998, Tunisie-Égypte, également en 1998), les échanges ont même légèrement décliné au cours de la décennie. Plusieurs facteurs jouent pour expliquer la faiblesse persistante de ce volet du dispositif, entre autres le caractère concurrentiel des économies du Sud et la structuration sud-nord, ancrée dans l'histoire, des courants commerciaux.

2) Pour ce qui est des ressources financières, le rythme des engagements a sans doute été satisfaisant, mais un grand écart existe entre ces derniers et les paiements effectifs (c'est-à-dire les sommes entrant matériellement dans les pays bénéficiaires). Ainsi, alors qu'un peu moins de 3,435 milliards d'euros ont été engagés au titre de MEDA pendant la période 1995-1999, c'est moins de 1 milliard d'euros (890 millions) qui a été versé. Une accélération des paiements est certes escomptée en raison du fait que la durée moyenne de mise au point des projets est de 4 à 5 ans. Quoi qu'il en soit, le ratio précité (26% pour l'ensemble de la région) apparaît très bas.

Comme cela a déjà été indiqué, on constate que les allocations par pays ont été très inégales. Le ratio paiements/engagements l'est également beaucoup : aux deux extrêmes, 42,5% pour la Jordanie et 39,3% pour la Tunisie, mais 0,5% pour le Liban et 0% pour la Syrie. Il est difficile de pondérer les éléments qui expliquent ces différences. Jouent sans doute : la capacité des administrations nationales des pays du Sud à élaborer des projets éligibles pour un financement commu-



nautaire, l'opportunité politique dans l'orientation des financements, l'ampleur globale de l'effort d'ajustement structurel effectué par le pays bénéficiaire, la réforme (réduction) du secteur public et la création d'un environnement économique favorable à l'entreprise privée...

Les projets de nature régionale (480 millions d'engagements sur les 3,435 millions précités de MEDA) ont couvert quelques secteurs précis: coopération industrielle, environnement, ressources en eau, énergie, transports et société de l'information. Avec 230 millions effectivement dépensés, le ratio paiements / engagements se situe ici dans la fourchette haute (48%).

3) C'est d'abord à la levée des blocages dissuasifs du secteur privé que les financements communautaires devaient servir. Une analyse plus fine - par ailleurs nécessaire - permettrait de mettre en évidence l'inégalité des performances économiques des pays partenaires de l'Union, elle-même liée au caractère inégalement attractif de leurs économies pour les investisseurs étrangers.

En restant au niveau de l'ensemble de la région, on constate que jusqu'ici le flux des investissements privés n'a pas répondu aux attentes. En 1994, les investissements directs européens dans les " pays tiers méditerranéens " s'étaient élevés à un peu moins de 3,5 milliards d'euros. L'effet multiplicateur attendu tardant à se traduire dans les faits, l'Union européenne a organisé deux conférences spécialisées à Londres, l'une sur l'investissement privé en 1997, l'autre sur les marchés des capitaux en 1998. Une autre conférence sur les mesures propres à améliorer auprès des investisseurs l'image de la région méditerranéenne s'est tenue à Lisbonne en février - mars 2000.

En la matière, la vraie question est : pourquoi cette région est-elle moins attrayante que d'autres régions du monde qui ne sont pas mieux dotées en hommes ou en ressources naturelles ? De multiples facteurs concourent à façonner un climat économique. Parmi elles, le poids de l'économie administrée, les lourdeurs bureaucratiques, l'insécurité des réglementations pour les opérateurs économiques sont dénoncées. Le plus souvent avec raison. Néanmoins, une réponse mécanique et brutale aux exigences du secteur privé, qui négligerait la préservation des équilibres de base et la cohésion de la société, pourrait se révéler à courte vue. Sous cet angle, il ne faudrait pas oublier que ce qui apparaît aujourd'hui comme anti-économique - l'existence d'un secteur économique public important - a été, au sortir de la période coloniale, considéré comme le complément naturel

d'une indépendance politique à consolider. Autres temps, autres impératifs contre lesquels il serait vain de vouloir s'opposer dans le cadre d'un seul pays ; mais les réformes en cours, nécessaires, ne doivent pas négliger ce qu'elles introduisent de ruptures traumatisantes dans les reconstructions nationales du dernier demi-siècle.

### **Un projet économique régional est-il encore concevable ?**

L'avenir de la relation euro-méditerranéenne se joue d'abord dans la réduction de l'écart des niveaux de vie entre les deux rives : au sud un produit national brut par tête de 2.300\$ environ, au nord de 22.800\$. Un rapport de 1 à 10, qui tend à s'accroître plutôt qu'à s'inverser. Il faut ajouter à cela une population qui, au sud, sera en 2010 de 302 millions d'habitants, soit une augmentation en 15 ans de 75 millions. Pendant la même période, la population des Quinze ne s'accroîtra au maximum que de 20 millions. Des populations jeunes et pauvres d'un côté, des populations vieilles et riches de l'autre : le caractère explosif du face à face ne s'atténuera pas spontanément et les coopérations sécuritaires auxquelles l'Union européenne contraint les pays de la rive sud rencontreront tôt ou tard leurs limites.

Faire de la réduction de l'écart des conditions de vie un objectif partagé est un impératif. La zone euro-méditerranéenne en tant que telle constitue-t-elle pour autant un espace économique pertinent et opérationnel ? Le vrai problème est là. L'identité économique de l'Euro-Méditerranée tend à se dissoudre au rythme de la mondialisation, des négociations internationales visant à libéraliser sans cesse davantage les échanges de produits, de services, de facteurs de production (à l'exception du facteur "travail" car, pour ce dernier, on sait reconnaître les vertus de la régulation en contrôlant les flux migratoires). Rien n'incite ou n'oblige les opérateurs privés européens à privilégier les pays méditerranéens voisins. Ceux-ci sont dans une situation de concurrence ordinaire avec le reste du monde, et s'ils ne sont pas en mesure d'aligner les conditions d'accueil qu'ils réservent aux investisseurs étrangers sur celles des plus flexibles de leurs concurrents, ils seront ignorés par les opérateurs européens comme par les autres. C'est dans une économie mondiale régie par ce que les économistes nomment "*économie de l'offre*", où la seule capacité concurrentielle est déterminante, que les pays méditerranéens doivent s'intégrer et devenir compétitifs. La formule consacrée du processus de Barcelone - "*créer une zone de prospérité partagée*" - recouvre au mieux de

la naïveté, au pire une tromperie si elle prétend faire des coopérations euro-méditerranéennes autre chose qu'un simple accompagnement des ajustements imposés par les forces du marché mondial à des économies faibles et dépendantes.

Les rapports de force internationaux sont trop déséquilibrés, les logiques de dérégulation trop puissantes et les idéologies d'abandon trop persuasives pour qu'on puisse dessiner ne fut-ce que les linéaments d'un projet alternatif. Certains s'y sont pourtant essayés. Il n'est pas inutile, par exemple, de rappeler ce que Alain Gomez, dirigeant de Thomson SA et peu suspect de protectionnisme primaire, écrivait encore en 1992 dans *Face aux trois défis - Est, Sud (Maghreb et Proche-Orient), Défi industriel et technologique* : "Le GATT doit mourir(...) c'est à l'Europe d'écrire les nouvelles règles du commerce international". Et aussi : "Il faut abandonner la vieille idéologie du libre-échange mondial ou tous vendent à tous, et organiser les grandes zones géographiques en blocs commerciaux délimités, protégés, ce qui ne veut pas nécessairement dire autarciques". Même si les développements de la dernière décennie ont profondément modifié les données économiques mondiales, qui ne voit que le changement d'optique radical auquel invitaient Alain Gomez et quelques autres reposait sur un constat qui garde toute sa pertinence : comment remettre la politique au cœur de l'économie, non pas pour revenir à des interventions bureaucratiques, mais pour organiser la régulation de cette dernière à des niveaux régionalement adaptés ? Transposée à l'Euro-Méditerranée, la question renvoie au constat initial de la faiblesse politique et institutionnelle de l'Europe.

La Conférence de Barcelone avait passagèrement dopé la politique méditerranéenne de l'Union. Son essoufflement d'aujourd'hui, manifeste, amène à s'interroger sur les moyens d'une relance. S'inspirant de ce qui avait été fait à l'égard de la Russie, l'Espagne avait proposé que les Quinze définissent dans un texte leur stratégie commune pour la Méditerranée. La difficulté sur cette voie était double : on ne pouvait se contenter de paraphraser la Déclaration de Barcelone, mais aller au-delà dans l'engagement régional aurait supposé, entre les Quinze, un accord qui n'existait pas.

Des pistes avaient été explorées lors de la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères des "27", fin mai 2000 à Lisbonne. Cette réunion a préparé la réunion formelle des mêmes ministres qui, à la mi-novembre, à Marseille, coïncidera avec le cinquième anniversaire de la Conférence de Barcelone. À Lisbonne, la réflexion a porté

sur les orientations et les méthodes de travail dans le cadre du dialogue euro-méditerranéen. Du côté européen, ce qui est envisagé pour le revigorer a été arrêté au Conseil européen de Feira, en juin dernier. Le dispositif, qui prévoit de réinsérer la Libye dans le jeu euro-méditerranéen, est arrêté initialement pour quatre ans. L'intitulé pompeux - *"Stratégie commune de l'Union européenne à l'égard de la région méditerranéenne"* - masque mal la double difficulté évoquée plus haut.

Si elle intervenait, l'adoption de la Charte de paix et de stabilité (dont il est rappelé qu'elle définit un objectif antérieur à l'adoption de la "Stratégie"), pourrait être le moment politique fort de la rencontre des "27" à Marseille. Les points sur lesquels les Européens se proposent de mettre l'accent sont quelque peu dispersés. Plusieurs touchent à la préoccupation sécuritaire (criminalité organisée, drogue, immigration clandestine...), qui est décidément permanente et obsédante dans la relation au Sud, et pourraient aboutir à des offres (des impositions ?) de coopérations régionales renforcées touchant à la justice et aux affaires intérieures des Etats. D'autres viseront à simplifier et accélérer les procédures dans l'utilisation des fonds communautaires. D'autres encore insisteront sur les impulsions à donner aux coopérations entre partenaires du Sud... Le rappel, enfin, de l'importance du conflit israélo-arabe pour l'avenir de la région s'accompagne justement du constat implicite que le processus de Barcelone ne pourra pleinement développer ses effets positifs qu'après l'instauration de la paix.

Pour ce qui est des ressources européennes qui seront mises au service de la "Stratégie", il est impossible à ce stade d'en prédire le montant pour la prochaine période 2001-2005. Dans les discussions préliminaires des Quinze, l'évocation d'une augmentation substantielle, évoquée par le Commissaire Patten, n'aurait pas été bien accueillie.

Par rapport aux enjeux qui ont été soulignés, la relance euro-méditerranéenne que d'aucuns escomptent de la rencontre de Marseille pourrait être quelque peu décevante.

### **Cultures et sociétés des deux rives : quels ponts ?**

Il sera sans nul doute redit à Marseille - le document de Freira sur la stratégie commune l'affirme pour sa part - que les acteurs de la société civile devraient avoir une plus large place dans le dialogue euro-

méditerranéen. Ce volet-là du processus de Barcelone - le "partenariat social, culturel et humain" - était apparu comme particulièrement innovant, il y a cinq ans. Le "Forum civil Euromed" qui s'était tenu parallèlement à la Conférence de Barcelone était censé représenter la société civile auprès des politiques. De nombreux autres forums (à Malte, Naples, Stuttgart) et rencontres (des Citoyens de la Méditerranée, des syndicats, etc) ont suivi. En pratique, il est apparu très vite que ces manifestations, dont les responsables institutionnels affirmaient pourtant l'importance, ne voyaient pas leurs recommandations vraiment prises en compte. On peut certes s'interroger sur l'aptitude de tels forums à exprimer fidèlement les aspirations de la société civile. Mais la nécessité de lieux d'échanges et de confrontations est généralement reconnue, et la mise en place d'instances de médiation également. Une structure permanente est même régulièrement réclamée, où seraient recueillies les indications émanant du terrain associatif.

Pas plus que les autres, le volet "social, culturel et humain" du partenariat n'offre à ce stade un bilan positif. Concrètement, il s'est heurté à des difficultés dues à l'ampleur de son champ, à l'imprécision de ses frontières, à la dispersion des acteurs, à l'insuffisance des moyens de financement, à la difficulté de parvenir à un consensus sur les priorités opérationnelles, aux lourdeurs et aux blocages des procédures, aux limitations de liberté des acteurs de la société civile dans de nombreux pays du Sud...

Tenant à des raisons internes à l'administration européenne, un arrêt des projets de coopération décentralisée (dont le programme Med-Campus, très apprécié) est d'abord intervenu. Puis, sur des opérations nouvelles à contenu culturel et sociétal, sortant donc de la routine des projets de coopération économique traditionnels, la mécanique communautaire a mis du temps avant de s'enclencher vraiment. Dans sa sécheresse chiffrée, le montant des ressources affectées au volet "sociétal" du partenariat indique qu'il en est le parent pauvre. Destiné à faciliter les échanges de jeunes, un programme "Euromed Jeunesse" a tout d'abord reçu 6 millions d'euros. Dans le champ de la culture, un premier programme triennal "Euromed Héritage" s'est vu affecter 17 millions d'euros, et un second programme - d'un montant de 20 millions - devrait être arrêté cette année. Enfin, un programme "Euromed Audiovisuel" , couvrant radio, télévision et cinéma, est opérationnel avec 20 autres millions d'euros. La Commission européenne se veut optimiste en la matière. Elle estime d'abord que le

recentrage sur des programmes structurés, qui est intervenu en correction d'une approche qui favorisait des micro-actions trop dispersées, accroîtra à la fois l'efficacité de la coopération et sa visibilité pour les opinions publiques. Par ailleurs, entre 2000 et 2003, elle souhaite lancer de nouveaux programmes culturels dans le domaine des sciences humaines, de la musique, du livre et des traductions...

L'importance d'une action résolue dans le domaine de la culture s'impose d'autant plus que les volets politique et économique du projet euro-méditerranéen connaissent les faiblesses manifestes que l'on sait. C'est une action de longue haleine, sans cesse à recommencer, car telle déclaration politique manifestant le mépris des sensibilités arabes (Lionel Jospin à Bir Zeit), telle discrimination xénophobe ou raciste, telle maladresse de journaliste... peuvent remettre en cause des acquis patiemment établis. Le rôle des "passeurs d'idées", l'encouragement des supports (livres, revues, programmes audiovisuels, etc.) qui permettent l'échange et la construction d'une problématique du partage, la levée des obstacles, financiers et autres, à la circulation des créateurs et des hommes de culture... : autant de champs où une action plus résolue s'impose.

Cette action ne devrait d'ailleurs pas dépendre seulement des financements de l'Union européenne et du soutien des États, même si leur engagement est déterminant compte tenu des ressources nécessaires. Le mouvement associatif doit lui-même devenir capable de mobiliser des fonds et ne pas se contenter, engagé dans les démarches concurrentielles que l'on connaît, de réclamer plus de financements publics. La mobilisation militante, un recours plus inventif au mécénat, une utilisation plus responsable et plus innovatrice des concours offerts par les collectivités décentralisées... complèteraient utilement une manne publique nécessairement comptée.

Corriger les images et représentations négatives de l'autre, tel est l'enjeu. Indispensable, urgente, l'action qui s'impose ne doit pourtant pas se nourrir d'illusions. Pour modifier en profondeur les stéréotypes et les préventions croisées, et ce avec des résultats durables, le dialogue doit avoir lieu entre égaux. Or, si les cultures des deux rives sont égales en dignité, si elles ont abouti également à de riches civilisations, les sociétés qui en sont les héritières aujourd'hui sont socialement inégales. Qui ne voit que si l'on ne s'attaque pas à cette inégalité, le dialogue ne peut qu'être faussé et devenir mystificateur, la reconnaissance de l'autre par l'Europe opulente n'étant que formelle et masquant la peur, le discours sur les valeurs partagées étant en face

subi plus que vécu? Le travail de longue haleine qu'une partie des élites intellectuelles s'efforce de part et d'autre de consolider patine ainsi sur des données trop conflictuelles. En bref, tant que la Méditerranée séparera deux mondes aussi inégaux, tant que le projet euro-méditerranéen demeurera politiquement et économiquement aussi fragile qu'il l'est aujourd'hui, le dialogue interculturel risque hélas de rencontrer très vite ses limites. La Méditerranée demeure une mer dangereuse.

*Robert Bistolfi.*

**Note :**

1. *Conseil européen de Feira. Extrait des conclusions de la Présidence :*

"La transparence et le dialogue nécessaires entre l'Union et l'OTAN seront assurés et il sera fait appel aux compétences spécialisées de l'OTAN pour ce qui concerne les besoins liés aux objectifs en termes de capacités."

"Les principes et modalités ont été définis en ce qui concerne les arrangements nécessaires pour permettre aux membres européens de l'OTAN qui ne font pas partie de l'UE et aux autres pays candidats à l'adhésion à l'UE de contribuer à la gestion militaire des crises par l'UE. Les principes de la consultation avec l'OTAN sur les questions militaires et les modalités du développement des relations entre l'UE et l'OTAN ont été définis selon quatre domaines couvrant les questions de sécurité, les objectifs en termes de capacités, les modalités permettant à l'UE d'avoir accès aux moyens de l'OTAN et la définition de mécanismes de consultation permanents."



